

CFVU du 4 Décembre 2023, Notes des élus

Début 14h00-Fin 19h20 (le quorum a été atteint, en fin de séance c'était juste, il a fallu que Estelle lacona se reconnecte pour l'avoir)

A) Points abordés et votés s'il y avait lieu :

I. Informations générales

II. Directions d'appui aux formations et à la réussite des étudiants 1.

Présentation de la Direction de la Formation Tout au Long de la Vie

II. Directions d'appui aux formations et à la réussite des étudiants 2.

Présentation de la Direction de la Formation et de la Réussite

III. Instance CFVU - 1. Calendrier des instances 2024

IV. Formation - 1. 1ère année de premier cycle : effectifs et profils des étudiants admis en 2023-2024

IV. Formation - 2. Bilan de la mise en place du BUT3

IV. Formation - 3. Offre de formation 2023-2024 - Maquettes & MCC Premier Cycle et Master - **Vote Unanimité**

IV. Formation - 4. Offre de formation 2024-2025 a) Caractérisation de l'offre de formation de Premier Cycle – **Vote non unanime cf ci-dessous**

IV. Formation - 4. Offre de formation 2024-2025 b) Caractérisation de l'offre de formation Master – **Vote Unanimité**

IV. Formation - 5. Formations en intelligence artificielle a) Panorama de l'offre de formation

IV. Formation - 5. Formations en intelligence artificielle b) Master of Science – Intelligence Artificielle – Demande d'un avis en lien avec la demande d'un grade de master CentraleSupélec auprès du ministère - **Vote non unanime cf ci-dessous**

IV. Formation - 6. Langues : Enseignement des langues et interculturalité, Centre de langues mutualisé

IV. Formation - 9. Conventions formation et international - **voté unanimité sans présentation (en disant que l'examen a été ait en bureau)**

V. Vie universitaire 1. Bilan CVEC 2022 – **Vote Unanimité**

V. Vie universitaire - 2. Programmation CVEC 2024 – **Vote Unanimité**

V. Vie universitaire - 3. Campagne d'appel à projet CVEC - **Vote Unanimité**

V. Vie universitaire - 4. Projet CVEC - Maintien de l'accès à une plateforme de consultations médicales en ligne pour les [étudiant.es](https://etudiant.es) - SSE - **Vote non unanime cf ci-dessous**

5. Modification de la charte des associations - **Vote Unanimité**

6. Modification du règlement intérieur de la commission du FSDIE Projets - **Vote Unanimité**

7. Bilan de la seconde édition du Rendez-vous des Associations

B) Points non abordés faute de temps (donc reportés à la prochaine CFVU):

III. Instance CFVU - 2. Approbation des procès-verbaux des séances du 25 septembre 2023 du 7 novembre - **documents non disponibles sur Cirrus - point et vote reportés à la prochaine CFVU**

IV. Formation 7. Actions pour le déploiement de la sensibilisation et formation au développement soutenable au sein de l'offre de formation de l'Université Paris-Saclay

IV. Formation 8. Lancement des campagnes de congés pour développement de formation :

- Congés pour Innovation Pédagogique / - Congés pour Projets Pédagogiques / - Congés pour Projets de Développement soutenable / - Congés pour projets Internationaux

V. Vie universitaire - 8. Bilan des aides 2022-2023 – En fonction de l'avancement de la séance, ou report en janvier

V. Vie universitaire - 9. Bilan logement 2022-2023 – En fonction de l'avancement de la séance, ou report en janvier

V. Vie universitaire - 10. Dispositif de pré-accueil « Bienvenue à l'Université Paris-Saclay – 2023/2024 »

Les votes qui n'ont pas eu l'unanimité :

1) Sur les capacités d'accueil ParcoursSup, Serge Edouard (CFDT) est intervenu en disant que la CFDT aurait voté contre pour les raisons suivantes (c'est moi qui reformule ce que j'ai entendu) :

- il a repris le texte de loi qui dit que les capacités d'accueil sont décidées en fonction :

"-de l'évolution des projets de formation des candidats, appréciée au regard des vœux d'inscription formulés dans le cadre de la procédure nationale de préinscription les trois années précédentes ;

-du projet de formation et de recherche de l'établissement, tel qu'inscrit dans le projet stratégique validé lors de la contractualisation de l'établissement avec l'Etat, conformément à l'article L. 711-1 du code de l'éducation ;

-des perspectives d'insertion professionnelle des formations dont il a connaissance."

Il a indiqué qu'actuellement ces capacités d'accueil sont certes bien travaillées par les collègues de Paris-Saclay. Mais quand on voit l'augmentation des demandes dans ParcoursSup, et des capacités proposées stables, cela a des conséquences de diriger les étudiants vers des formations prouvées et caractérisent le manque de soutien de l'état pour ces formations.

Elise Dubois, VP étudiante a pris la parole pour indiquer que certaines places de Licence sont remplacées par des places de DU, ce qui n'est pas équivalent, car les coûts d'inscription en DU sont libres.

Vote : 7 contre (4 CFDT + 3UHDE me semble-t-il) / 3 abstention (étudiants) / Pour le reste, mais on ne sait pas combien

2°) Sur la reconnaissance de Grade de Master pour la formation de Centrale-Supelec à 20k€ de scolarité :

Le cadre légal (statuts de l'université) :

Les établissements-composantes gardent la responsabilité de la délivrance ainsi que de l'accréditation de leurs diplômes spécifiques (titre d'ingénieur ou diplôme d'Ecole normale supérieure) conférant le grade de master, ou encore des diplômes propres préparés sous leur responsabilité.

Un avis conforme du conseil d'administration de l'université Paris-Saclay est requis sur toutes demandes d'attribution du grade de licence ou de master aux diplômes propres à l'exception de ceux délivrés dans des académies hors Ile-de-France et des diplômes d'ingénieur ou d'Ecole normale supérieure L'université Paris-Saclay porte la demande au niveau de l'Etat qui délivre le grade

Extrait des documents de la CFVU : "Avis conforme sur la demande d'attribution d'un grade master auprès du ministère – Master of Science – Intelligence artificielle: Demande d'attribution du grade de Master pour le diplôme « Artificial Intelligence Applied to Society » délivré par « CentraleSupélec »

Montant des frais de scolarité : 20 000€. Un dispositif de bourses d'études est en cours d'étude pour la rentrée 2023-2024. Les critères pris en compte pour l'attribution des bourses seraient : Qualité du parcours scolaire, situation financière de l'étudiant, Origine géographique dans un souci de diversité et d'accès pour les étudiants de tous pays. "

Remarque de Serge Edouard (CFDT par mail) : "J'ai rapporté sur ce dossier. Aucune de mes remarques "a été prises en compte notamment pour mieux connaître le système de bourses dont CS parle. On parle de 60 étudiants à 20k€....1,8 M€ !"

Donc ce n'est pas un master, mais la question est de savoir si on porte ou non cette demande de reconnaissance de grade de Master.

Vote : 4 ou 5 contre (dont 3UHDE) / 4 abstention (CFDT) / Pour le reste, mais on ne sait pas combien

3°) Sur le vote sur le projet CVEC sur les 20160€ pour la plateforme QARE :

Vote : 3 contre (dont 3UHDE) / 7 abstention (CFDT+étudiants) / Pour le reste, mais on ne sait pas combien

=====

Complément :

En Commission CVEC du lundi 06 novembre, l'un des projets a été discuté sans arriver à un accord unanime et dans ce cas, il doit être présenté et voté en CFVU

1) Pour comprendre Contexte de décision de la CVEC : la composition

La Vice-présidente de la CFVU ➤ La Vice-présidente Vie Universitaire ➤ Le Vice-président Étudiant ➤ Le Vice-président Arts Culture et Société ➤ Le Chargé de mission Projets étudiants et Diversité sociale ➤ Le Chargé de mission Handicap Etudiants ➤ Le Directeur et la Directrice adjointe de la DVEEC ➤ Le Chargé de gestion administrative et financière de la CVEC ➤ Le Directeur du SUAPS ➤ Le Directeur de la Diagonale ➤ La Directrice du SSU ➤ 9 représentants des associations étudiantes : un représentant d'association par composante désigné par la présidente de l'université sur proposition des conseils de gestion des composantes. ➤

9 élus représentants des usagers : 6 élus à la CFVU, 2 élus au CA et 1 élu doctorant à la CR, ➤ **3 élus non étudiants à la CFVU** : 2 élus issus des collèges des enseignants chercheurs et 1 élu issu du collège des BIATSS,

2) Un garde-fou : L'avis de la Commission CVEC est **un avis concerté (ou qui fait consensus)** des membres présents ou représentés de la commission, cités à l'article 3 du présent règlement intérieur. **S'il n'y a pas de consensus, les différents avis sont présentés à la CFVU** qui aura en charge de procéder au vote.

3) Le projet discuté : Accès à une plateforme de consultations médicales en ligne pour les [étudiant.es](http://etudiant.es)

60% contre 20% abstention 20% contre (de mémoire, ce n'est pas garanti) donc passage à la CFVU

Présenté par le Service de Santé Universitaire et le Médecin Dr Brigitte Cauchon-Caron

Projet qui entre dans les champs éligibles : Améliorer la prévention et l'accès au soin des étudiants

Contexte : L'Île-de-France fait face depuis plusieurs années à une importante diminution du nombre de médecins généralistes libéraux. La désertification médicale a pour conséquences les délais d'attente pour obtenir une consultation médicale engendrent un risque d'aggravation des problèmes de santé des patients. Les services d'urgence des départements et régions

concernées sont engorgés et sont moins efficaces. Et pour nos jeunes qui souvent s'éloignent de leur médecin traitant familial, l'impossibilité de retrouver un médecin référent et donc le moindre remboursement par la CPAM de leurs frais médicaux. Depuis la réforme des SSE, publiée le 13 mars 2023 (Décret n° 2023-178), en complément de la loi ORE de 2018, les universités doivent contribuer à l'accès aux soins de premier recours afin de permettre à la population estudiantine du territoire d'éviter le renoncement aux soins, notamment pour les étudiants les plus précaires. Les SSE ont dorénavant pour vocation de devenir des acteurs territoriaux du parcours santé des jeunes et de s'adresser à l'ensemble des étudiants de leur territoire en leur offrant un accès à la prévention et aux soins. Selon une enquête réalisée en novembre 2022 par le SSE (716 participants), 57 % des étudiants ont déjà renoncé à voir un médecin ou un autre professionnel de santé dans les 2 derniers mois. Les principales raisons sont : le manque de temps, un délai trop long pour obtenir un RDV, le manque de médecin de proximité et de moyens financiers. On remarque également que 22 % des répondants se sentent en mauvais état de santé général et 38 % estiment ne pas avoir un état de santé mentale leur permettant de suivre sereinement leurs études. Les professionnels de santé que souhaiteraient le plus consulter les étudiants de l'université Paris Saclay sont : les dentistes, médecins généralistes, dermatologues, psychologues, ophtalmologues, gynécologues.

Le projet IDEE Santé porté par l'Université Paris Saclay en cours au périmètre large s'inscrit également dans la trajectoire de ce nouvel enjeu qu'est la facilitation de l'accès aux soins pour les [étudiant.es](https://www.etudiant.es) avec pour objectif de créer des centres de santé étudiante à **horizon 2026** dans les territoires où des partenariats avec des structures territoriales et libérales ne sont pas possibles ou suffisants.

En attendant, il y a eu l'accès gratuit à la plateforme de téléconsultation QARE : d'Octobre 2022 à Juin 2023, un partenariat gratuit a été négocié par l'UPSaclay avec la plateforme de consultation médicale en ligne QARE donnant l'accès gratuit pour tous les étudiants du périmètre large (sans fees (-4€) et sans avance de frais (part mutuelle prise en charge par Qare) : 5671 inscrits en 2022 /2023 au périmètre large et 429 téléconsultations réalisées au périmètre employeur sur 8 mois.

Projet concret :

L'idée est de poursuivre avec la plateforme QARE, mais bien sûr en payant. QARE a son lot de médecins formés et référencés.

0,70€HT par étudiant soit 44 800€HT (= 52 920€TTC) par an au périmètre large pour 64 000 étudiants.

L'étudiant ne paye rien d'autre (QARE se fait payer par la sécu et les mutuelles). L'étudiant paye la part mutuelle s'il n'en a pas.

La durée de l'offre serait sur les 12 mois à partir de la conclusion du contrat

Co - Financement recherché : - AAP CROUS VERSAILLES à hauteur de 26 460€TTC (soit participation à hauteur de 50 % du coût total)

Financement par les Etablissements, UMA et Eco pour leurs effectifs étudiants (CVEC ou fonds propres) dont cet AAP CVEC établissement

périmètre employeur : 24000 étudiants X 0,70€HT = 16 800€HT soit 20

160€TTC/an **MONTANT DU FINANCEMENT DEMANDE A LA CVEC : 20**

160€TTC sur 1 an pour le périmètre employeur